

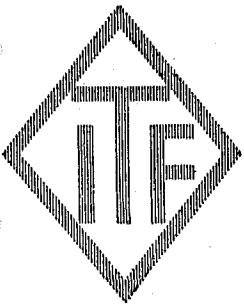
# FASCISME

ORGANE DE LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES OUVRIERS DU TRANSPORT

PARAIT TOUS LES QUINZE JOURS EN FRANÇAIS, ALLEMAND, ANGLAIS, SUÉDOIS, ESPAGNOL ET HOLLANDAIS ET EN PARTIE EN ESPÉRANTO. LE PRIX DE L'ABONNEMENT EST DE FL. 4.- PAR AN (ET DE FL. 2.- POUR LES MEMBRES DES ORGANISATIONS ADHÉRENTES À L'I.T.F. ET AUTRES ORGANISATIONS OUVRIÈRES). S'ADRESSER POUR LES ABONNEMENTS: VONDELSTRAAT 61, AMSTERDAM, WEST

N° 25  
6e année

Amsterdam, le 10 décembre 1938.



Les ouvriers alle-  
mands esclaves de  
l'entreprise.-----

(I.T.F.) Dans l'industrie métallurgi-  
que allemande, dans celle du bâtiment  
ainsi que dans l'industrie chimique  
de l'Allemagne centrale, les ouvriers

et les employés techniciens sont pratiquement privés de-  
puis longtemps déjà de la liberté de changer d'emploi. Le  
passage dans une autre entreprise payant des salaires plus  
élevés est interdit pour ces professions à moins d'une autorisation ex-  
presse de la part du bureau de placement. Ce dernier se conforme ré-  
gulièrément aux désirs des employeurs. En liant ainsi les ouvriers à l'en-  
treprise, en leur rendant quasi impossible le passage à un autre emploi  
mieux rétribué, les Nazis ont privé ces groupes de travailleurs des der-  
nières possibilités de mener une lutte ouverte pour l'amélioration de  
leurs conditions.

Après que, le 25 juin dernier, Göring eut nanti les fonc-  
tionnaires du ministère du Travail, les Commissaires au travail, de pou-  
voirs encore plus étendus pour modifier les salaires et conditions de  
travail--afin d'étouffer le mouvement toujours croissant d'ouvriers pas-  
sant dans des entreprises à rétribution plus favorable-- de nouveaux  
groupes d'ouvriers, libres jusque là, ont été enchaînés à l'entreprise.  
On décréta des délais-congés plus longs et la dénonciation de leur emploi  
n'est plus reconnue pour eux que lorsque le Commissaire au travail est  
d'accord. Le 19 septembre 1938, la Commissaire pour la Saxe décréta que  
tous les ouvriers industriels ainsi que les employés du commerce et em-  
ployés techniciens, doivent respecter un délai-congé d'au moins trois  
mois. Chaque dénonciation d'emploi doit être notifiée au Commissaire  
et si celui-ci désapprouve, la dénonciation est déclarée nulle.

Dans l'industrie du verre de Thuringe et dans l'industrie  
textile du district bavarois de Souabe et Neuburg, des limitations ana-  
logues ont par la suite été imposées et en Prusse orientale de fortes a-  
mendes ont été prévues pour celui qui ne respecte pas les délais de pré-  
avis fixes, amendes qui pour un ouvrier signifie la ruine.

Il est vrai qu'on a assuré aux ouvriers intéressés que ces  
restrictions radicales de leur liberté ne joueraient que pendant les mois  
de forte tension dans la politique extérieure-- la période de la crise  
tchécoslovaque. Toutefois, depuis et après les accords de Munich, d'au-  
tres catégories ouvrières ont été liées à l'entreprise et cela d'une ma-  
nière brutale et pour ainsi dire incroyable.

Plusieurs Commissaires au travail ont lancé des ordonnan-  
ces dans ce sens: "Lorsque dans des ordonnances collectives ou contrats

individuels ou dans une ordonnance du Commissaire, des préavis de longueur différente sont prévus pour la dénonciation du contrat de travail, ce sera toujours le préavis le plus long qui devra être appliqué. ... Un contrat d'engagement ne devra pas être dissous de manière prématurée. Celui qui malgré cela quitte l'entreprise, s'expose à une peine de prison." (Ordonnances du Commissaire pour la Thuringe du 24 octobre et du Commissaire berlinois du 24 novembre.)

Officiellement ce sont en Allemagne les Commissaires qui édictent les ordonnances collectives réglant les salaires et conditions de travail dans diverses professions. L'employeur est toutefois celui qui dicte l'ordonnance intérieure valable pour son entreprise, il peut à tout moment comme bon lui semble en modifier les clauses. Jusqu'ici la coutume existait en Allemagne que les employeurs n'avilissent pas les ordonnances des Commissaires. Par les récentes décisions des Commissaires, ils ont cependant obtenu la possibilité de prolonger de manière illimitée les délais-congés prévus et d'enchaîner à leurs entreprises ouvriers et employés aussi longtemps que bon leur semble.

Le travail aux fortifications est une punition.

(I.T.F.) "Der Angriff", le quotidien du Front allemand du travail écrit que des chefs d'entreprise allemands ont pris l'habitude de tâcher d'exercer une pression sur les ouvriers qui dénoncent leur emploi "parceque ailleurs ils peuvent gagner davantage" ou même de les menacer de les faire envoyer aux fortifications. Ce renseignement illustre non seulement clairement tout ce que les travailleurs allemands doivent endurer à l'heure qu'il est, mais aussi à quel point les travaux aux fortifications sont mal vus des travailleurs.

(Pour les rédactions: "Angriff" N° 289 du 3 décembre 1938.)

Travaux forcés et leurs conséquences

(I.T.F.) L'Office de placement de Berlin communique dans une circulaire du 4 novembre, ce qui suit aux employeurs berlinois: "Il appert des observations qui ont pu être faites après le retour du service du travail aux fortifications dans l'Ouest, qu'une partie de ces ouvriers n'ont pas l'intention de reprendre dans l'industrie la place occupée par eux avant le départ pour le service du travail, mais sont désireux de profiter de l'occasion pour se procurer un emploi plus à leur goût."

Un Front unique des employeurs sera constitué contre ces ouvriers rentrés après 6 mois de travaux forcés aux fortifications, qui ne desirent pas, tels des recrues, réoccuper leurs anciens postes, mais tâchent de passer dans des entreprises où leur travail sera mieux rémunéré. Le chef de l'Office de placement berlinois, a d'ailleurs déjà donné l'instruction aux fonctionnaires relevant de lui, que de nouveaux emplois ne pourront être procurés aux ouvriers libérés des travaux de fortification que si leur ancien employeur y donne son consentement par écrit. Il compte spécialement sur "la discipline dans l'attitude des chefs d'entreprise" et les invite à enrayer les mutations volontaires des ouvriers rentrés du service du travail, pouvant provoquer des troubles dans les entreprises.

(Pour les rédactions: La circulaire est marquée A.5551.6)

Professions qui répugnent aux travailleurs allemands.

(I.T.F.) L'Office national pour le placement et l'assurance contre le chômage, se plaint (dans son rapport pour le mois d'octobre) du refus d'un grand nombre d'ouvriers agricoles libérés des périodes de service militaire, de retourner dans l'agriculture. Egalement beaucoup de "soldats et ouvriers libérés du service du travail" ne désirent plus réintégrer leurs postes dans la mine et les garçons boulangers rentrés du service militaire montrent, eux aussi, la tendance de désertir leur profession.

"Le passage des employés de maison dans l'industrie a augmenté de manière générale." Dans les mines de minerais et les carrières on a dû embaucher des ouvriers italiens à défaut d'ouvriers allemands. Dans l'industrie de la porcelaine, les mines de lignite, les scieries et dans les raffineries de sucre, ont a dû avoir recours à des femmes.

"Dans les raffineries de sucre on a dû passer au cours de cette année de manière générale, du système des trois équipes à celui de deux équipes comportant 10 à 12 heures chacune."

(Pour les rédactions: "Reichsarbeitsblatt" du 25 novembre 1938.)

Les ouvriers italiens rentrent désillusionnés d'Allemagne.

(I.T.F.) Au cours de l'été 1938, environ 30.000 ouvriers agricoles italiens ont travaillé au Troisième Reich en remplacement des paysans et ouvriers agricoles allemands mobilisés. Ils sont

entretiens en grande partie rentrés chez eux, déçus par l'expérience allemande. A l'époque où ils avaient été recrutés pour le travail en Allemagne, on leur avait assuré que chacun d'eux pourrait pendant son travail en Allemagne, économiser en moyenne 350 marks. Mais la vie est chère au Troisième Reich. Les ouvriers italiens ont dépensé pour leur nourriture bien plus qu'ils n'avaient compté. Au lieu des 80 millions de lires escomptés (environ 10 millions de marks), les 30.000 ouvriers agricoles n'ont rapporté chez eux --suivant "Il Lavoro Fascista" du 13 novembre-- que 45 millions de lires (environ 5,5 millions de marks), soit seulement un peu plus de la moitié de la somme espérée.

Sur les 2.500 Italiens occupés à la construction de la fabrique d'automobiles de Fallersleben, 1.500 sont retournés en Italie fin novembre dernier quoiqu'on les eût priés de rester encore jusque fin mars 1939. ("Frankfurter Zeitung" du 25 novembre.)

(Pour les rédactions: Voir notre notice dans le numéro du 17 septembre 1938.)

### La police nazie fait de la propagande "électorale" dans les territoires des Sudètes.

(I.T.F.) Dans les territoires des Sudètes annexés par l'Allemagne, les "libérés" ont dû élire le 4 décembre dernier leurs députés au pseudo-Par-

lement nazi. Vu que les conquérants ne pouvaient disposer d'un nombre suffisant d'aides volontaires, ils durent, pour la campagne électorale, avoir recours à la police. Les policiers ont reçu un ordre disant: "Les hommes du service d'ordre sont prêts pendant leurs loisirs à faire du service pour le parti nazi. Ils organiseront des concerts publics et des soirées de camaraderie; ils se chargeront de suspendre et de coller des affiches et se montreront ainsi être d'actifs propagandistes. En outre, le service d'ordre mettra toutes ses installations techniques à la disposition du parti pour la campagne électorale." (Correspondance du parti nazi-"Frankfurter Zeitung" du 1er décembre 1938.)

Les "installations techniques" de la police aidant, 98,9% des Allemands et Tchèques habitant le territoire des Sudètes, ont été acquis à Hitler.

### Pénurie de vivres en Allemagne

(I.T.F.) Lors d'une interview accordée au "Völkische Beobachter", le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, Darre, a déclaré: "Certains symptômes d'une pénurie de beurre, de viande de porc et de fruits peuvent être constatés à l'heure qu'il est, et" en ce qui concerne la graisse, nous devons continuer à être particulièrement économes." ("Völkischer Beobachter" N° du 23 novembre 1938.) Dans nombre de districts allemands, les ménagères se plaignent en ce moment d'un manque d'oeufs, d'oignons et d'épices.

### Le chaos dans les transports en Allemagne.

(I.T.F.) Le chaos dans l'appareil des transports en Allemagne a donné lieu à des mesures spéciales de la part de la Reichsbahn. La direction régionale de Vienne communique par exemple que "sur le réseau des anciens chemins de fer fédéraux autrichiens, de grosses difficultés sont nées obligeant la Reichsbahn, depuis mi-septembre à procéder à des suspensions du trafic pour divers genres de transports". Les préparatifs de guerre de la dictature nazie ayant, en dépit des accords de Munich, été accélérés, la situation ne s'est guère améliorée. En Autriche par exemple, chaque expéditionnaire ne pourra plus à l'avenir disposer qu d'un certain contingent de wagons de marchandises par mois. ("Frankfurter Zeitung" du 29 novembre 1938.)

Suivant des déclarations faites par le directeur général adjoint Kleinmann, le 10 novembre, la Reichsbahn désire au moyen d'un "programme de matériel roulant" tel qu'on n'en a jamais vu dans les annales des chemins de fer, mettre un terme à la catastrophe dans les transports ferroviaires. Seulement, au cours des cinq dernières années, la Reichsbahn a à tel point été pillée par la dictature nazie qu'il reste problématique, ainsi que le constate le "Deutsche Volkswirt" du 2 décembre, dans quelle mesure elle pourra en fin de compte, donner exécution par année au programme de construction de matériel roulant, par exemple en 1939! Au cours de cette année, la Reichsbahn devrait assigner près de 1,5 milliards de marks à l'acquisition de matériel roulant et à d'autres investissements. Suivant des évaluations, ses propres ressources ne lui permettront cependant d'affecter à ces buts qu'une somme d'environ 300 à 400 millions de marks.

### L'auto populaire.

(I.T.F.) Durant l'instruction donnée au régiment d'infanterie allemand N°.... l'officier instructeur exposa: "La section de combat compte aujourd'hui 10 hommes, soit

cinq servants de mitrailleuse et cinq hommes de réserve . Chaque auto populaire est construite de manière à pouvoir recevoir cinq hommes plus une mitrailleuse, d'où sa qualification de "voiture de famille". Toutes les autos populaires seront, cela va sans dire, réquisitionnées sur le champ en cas de mobilisation générale."  
(Nous ne pouvons sans exposer notre correspondant, indiquer le numéro du régiment d'infanterie ni le nom de l'officier instructeur.)

Le personnel enseignant sous la croix gammée. (I.T.F.) L'organe national-socialiste du personnel enseignant "Der Deutsche Erzieher" (l'éducateur allemand) écrit qu'alors

que "le besoin de jeunes professeurs est d'environ 8.000 par an, le nombre des étudiants ne dépasse guère 2.500".

Il attribue à juste titre les causes de la désertion se manifestant dans l'enseignement aux mauvaises conditions sociales du personnel enseignant. "C'est en particulier la situation sociale et économique des instituteurs qui retient les parents de destiner leurs enfants à cette profession. De jeunes instituteurs spécialement se rééduquent pour d'autres professions, où, à côté d'une meilleure rétribution, leur travail aussi est apprécié de manière plus équitable."

Une autre raison déterminante de la répulsion pour la profession d'instituteur ne peut être avouée par les Nazis: celle que beaucoup de jeunes gens qui se sentent la vocation de pédagogue ne désirent pas devenir professeur sous la croix gammée, ne voulant pas faire fonction d'automates divulgateurs de l'idéologie nazie.

(Pour les rédactions: "Frankfurter Zeitung" du 4 décembre 1938.)

Lutte autour de la huitième année (I.T.F.) Le Dr. Ley, chef du Front allemand du travail a ces derniers temps

exige à plusieurs reprises que l'apprentissage de la jeunesse commence dès la huitième année scolaire. Il s'est adressé au personnel enseignant avec la demande de fournir son concours au Front du travail pour l'incorporation des enfants de 13 ans dans le processus du travail. Cette intention d'avilir davantage l'enseignement primaire, et de mettre encore plus la jeunesse des écoles à contribution a soulevé un mouvement de protestation de la part des parents et instituteurs. Cette protestation est si véhémente que même une revue de l'organisation nazie des professeurs "Die Mittelschule" (l'école moyenne) a dû lui consacrer un article. "En des temps normaux" ainsi le périodique, "la jeunesse doit fréquenter l'école jusqu'à l'âge de 14 ans. A part cela, les jeunes doivent faire leur service dans les organisations nationales de jeunesse (formation pré-militaire très estroignante, Rod.). Il est impossible de concevoir comment on pourrait incorporer des écoliers de 13 ans dans le processus du travail, fût-ce par un cours d'apprentissage professionnel parallèle aux classes. Cela ne pourrait se faire qu'aux dépens des travaux scolaires proprement dits." Les instituteurs nazis déclarent qu'ils ne peuvent pas se représenter que la dictature nazie puisse nourrir de pareils projets.

(Pour les rédactions: La protestation de l'organe des professeurs a été reproduite par le "Berliner Tageblatt" du 30 novembre.)

Résistance féminine contre des mesures nazies. (I.T.F.) Un nombre relativement petit seulement de jeunes filles désirent en Allemagne se

former pour le métier d'infirmière ou pour la prévoyance sociale. Le travail dans les institutions nazies d'aide sociale repugne à bien des jeunes filles de même que le métier d'infirmière sous la croix gammée. Beaucoup d'entre elles sont effrayées par les mauvaises conditions, le surcroît de travail, sa <sup>longue</sup> durée et les bas salaires. Par une majoration des salaires et un travail moins astreignant, ces professions auraient pu être rendues plus attrayantes du moins pour les jeunes filles Nazies convaincues; mais les Nazis n'ont pas voulu, ils ont maintenu les salaires au niveau de l'année de crise 1932 et réduit davantage ceux des visiteuses des infirmières.

Lorsque les dangers d'un manque de jeune personnel dans les services sanitaires et d'assistance sociale devinrent par trop patents, la direction de l'organisation des femmes nazies, a appelé toutes les jeunes filles (fin avril 1938) à se faire inscrire volontairement à un service auxiliaire de femmes pour l'assistance sociale et les soins sanitaires, afin de décharger autant que possible le personnel forme disponible, en vaquant aux travaux purement auxiliaires ("Angriff" 1er mai 1938). "Ce service se rapproche beaucoup -- ainsi que le constate Gertrude Bäumer dans le numéro de juin de la revue "Frau" (Femme) -- du service militaire auxiliaire en temps de guerre."

Les inscrites au service auxiliaire sont obligées de fournir un service de deux ans pour un argent de poche. Pendant les premiers six mois elles devaient toucher, outre la nourriture et les vêtements de travail, 20 pfennigs par jour qui, plus tard, devaient être portés à 50 pfennigs. Elles devaient par leur travail permettre aux autorités nazies de poursuivre l'exploitation des femmes occupées dans les services sanitaires et d'assistance sociale; mais même les jeunes filles nazies n'ont pas voulu se prêter à cela. Malgré la promesse d'accorder aux membres du service auxiliaire volontaire, après accomplissement de leur service, une prime de mariage non restituable de 1.000 marks, "400 femmes et jeunes filles seulement" s'étaient jusqu'au 15 octobre présentées pour ce travail à Berlin (ville de 4 millions d'habitants environ). ("Völkischer Beobachter" du 18 octobre.) Une résistance passive pareillement tenace est opposée par les femmes au "Frauenpflichtjahr" (année de service obligatoire des femmes).

Le 16 février dernier, le maréchal Göring avait décrété que les employées et ouvrières de moins de 25 ans ne pouvaient être admises dans les industries du vêtement, du textile et du tabac que si elles pouvaient attester, preuves à l'appui, avoir fait pendant au moins un an des travaux ménagers ou agricoles. A présent les Offices de placement doivent constater que "les jeunes filles auxquelles l'année de service obligatoire est applicable ont, avec l'aide de leurs parents, avant tout tâche de pouvoir être placées chez des amis ou parents qui souvent n'avaient pas strictement besoin d'une aide... pour autant qu'une dispense complète n'avait pas été obtenue." ("Angriff" N° 245 du 13 octobre 1938).

(Pour les rédactions: Voir pour l'année de service obligatoire pour les femmes le numéro de "Fascisme" du 3 mars 1938, page 28.)

Les chômeurs juifs n'ont qu'à avoir faim.

(I.T.F.) Les Nazis ont rendu à presque tous les Juifs et "non aryens" tout travail impossible et les ont réduits, après les avoir ainsi privés de leurs moyens d'existence, à vivre des secours de l'assistance publique. Le cabinet de Hitler a cependant donné l'instruction aux autorités dont relèvent les services de bienfaisance, de traiter les Juifs--auxquels on ne permet pas de travailler!-- comme des "Arbeitsscheue" (réfractaires au travail), voire plus mal encore. Tel que cela se pratique pour les "réfractaires au travail", les conditions préalables pour l'état d'indigence doivent être minutieusement vérifiées et le secours accordé est réduit au strict minimum nécessaire à la vie. Mais les secours juifs de l'assistance publique n'ont pas même droit--comme les réfractaires au travail-- au secours-maladie pour le rétablissement de leur aptitude au travail. Les mineurs juifs ne touchent pas non plus de subventions spéciales pour l'éducation et l'apprentissage et les Juifs aveugles, sourds-muets et infirmes ne bénéficient plus d'aucune aide pour se procurer un moyen d'existence, à moins qu'ils s'engagent à émigrer ou qu'on désire les former pour une occupation qui généralement est considérée comme étant d'intérêt public, par exemple dans les industries de guerre.

Alors que les principes de la prévoyance sociale nationale stipulent expressément que les petites donations des institutions privées d'aide sociale ainsi que les secours des particuliers contraints à fournir de l'assistance ne doivent pas être décomptés des secours officiels, on prescrit que les donations des institutions privées juives d'aide sociale--qu'elles viennent de l'intérieur ou de l'étranger-- doivent pour l'intégralité de leur valeur être déduites du montant du secours officiel. Les principes régissant les conditions préalables, la nature et l'importance des secours publics, permettent aux institutions privées d'aide sociale de fournir de l'aide supplémentaire. Pour les indigents juifs, cette autorisation sera retirée à compter du 1er janvier prochain. Ils ne pourront plus bénéficier d'aucun secours supplémentaire et ne touchent même pas les taux prévus par l'assistance quoique ces taux soient situés, même de l'avis de fonctionnaires nazis de premier plan, "bien au-dessous du minimum d'existence". Les Nazis veulent affamer leurs victimes sans défense.

(Pour les rédactions: L'ordonnance sur l'assistance publique au profit des Juifs a paru dans le Journal Officiel <sup>allemand</sup> du 25 novembre, première partie. Voir pour le montant des secours le N° de "Fascisme" du 30 avril 1938.)

Nouveau coup contre les ouvriers juifs en Allemagne (I.T.F.) Les quelques ouvriers et employés juifs qui ont encore le droit de travailler en Allemagne sont durement atteints par une nouvelle ordonnance policière. Depuis le 30 novembre, les autorités policières ont le droit de décréter que "les Juifs de nationalité allemande et les Juifs sans nationalité ne peuvent pas pénétrer dans certains districts et pas se mouvoir en public à des moments déterminés" ("Frankfurter Zeitung" du 1er décembre 1938.). La police peut de la sorte chasser un ouvrier juif de son emploi, ou lui rendre impossible à des jours déterminés de se rendre à son travail.

Une pareille interdiction de se trouver dans la rue a déjà été édictée le 3 décembre pour toute l'Allemagne et portait sur le laps de temps entre midi et 20 heures. A Berlin il est depuis le 6 décembre interdit aux Juifs d'entrer dans certaines rues et certains bâtiments.

Les héros nazis et l'autre Allemagne (I.T.F.) Dans bien des villes allemandes des membres des Jeunesses hitlériennes ont refusé l'obéissance à leurs chefs en s'abstenant de prendre part, pendant les jours de pogrome, à la dévastation et au pillage de magasins et d'habitations. Malgré l'ordre donné, ils ne se rendirent pas au point de ralliement.

Dans plusieurs localités des hommes des S.A. se rendirent chez des familles juives, quelques heures après avoir dévasté leur demeure, en les priant de vouloir bien leur pardonner: à cause des leurs, ils n'avaient pas osé résister aux ordres de leurs chefs.

Dans quelques villes des miliciens des S.A. ont refusé de ravager les habitations de leurs concitoyens juifs. Parfois, ils refusèrent en bloc.

A Vienne le parti nazi réquisitionna des tapissières pour vider les affaires juives. Les ouvriers forcés de faire ces transports, déclarèrent indignés: "Nous sommes des travailleurs et non pas des pillards!"

On annonce de plusieurs villes allemandes que lorsque le 10 novembre des pilleurs nazis montrèrent avec orgueil à leurs collègues de travail des bas de soie, des chaussures, des montres etc. qu'ils s'étaient appropriés, les ouvriers réclamèrent que ces pilleurs soient congédiés en disant: celui qui vole dans la rue, vole aussi dans l'entreprise; on ne peut pas exiger de nous de travailler ensemble avec des voleurs.- Dans quelques établissements les pilleurs furent effectivement congédiés, dans d'autres la Gestapo parut et arrêta "les meneurs des ouvriers ennemis de l'Etat".

"Racaille cupide" (I.T.F.) Josef Bürckel, le Commissaire d'Hitler en Autriche, a lancé un manifeste dans lequel il se plaint: "Un tas de gens qu'on dit "convenables" tâchent d'acquérir à des prix dérisoires des biens juifs. .... De pareils "achats" ne sont pas autre chose que d'honteuses extorsion. Les "acheteurs" mêmes ne sont à mon avis que de la racaille cupide et des voleurs à la tire".

Extorquer des bénéfices aux Juifs terrorisés doit être le privilège du parti nazi: "Le Juif est contraint et obligé de vendre. ... Si ces ventes permettent un bénéfice, il faut que celui-ci profite à la communauté et non pas à certains individus. L'individu donc qui par des mesures d'exaction acquiert des biens juifs, vole la communauté. ... C'est pourquoi les achats conclus jusqu'ici et arrachés par la pression ont été déclarés nuls".

Lors d'achats futurs, arrachés par la pression, le parti nazi n'aura plus à craindre la concurrence de la petite "racaille cupide".

(Le manifeste de Bürckel a été publié par l'édition viennoise du "Völkischer Beobachter" N° du 1er décembre 1938.)

Les coopératives autrichiennes de consommation (I.T.F.) Les coopératives autrichiennes mises au pas une deuxième fois, se sont retirées de l'Association coopérative internationale. "Les statuts (de la Centrale des coopératives de consommation) ont été modifiés selon le principe hiérarchique et les conceptions économiques nationales-socialistes"--ainsi écrit le 27 novembre 1938, l'édition viennoise du "Völkischer Beobachter".

Il y a encore en Autriche 104 coopératives de consommation exploitant 1.019 magasins de vente dont le chiffre d'affaires était en 1937 d'environ 125 millions de schillings.

LES OUVRIERS DES TRANSPORTS SOUS LE FASCISME

Tout est encore assez bon pour le marin allemand. (I.T.F.) "Der Deutsche Seemann", organe du Front allemand du travail pour la propagande parmi les marins, écrit: "Il existe encore des sociétés d'armement (allemandes) qui par contrat confient l'approvisionnement de l'équipage conformément au tableau des rations, au courtier maritime qui leur fait les meilleurs prix. Les courtiers pour leur part, vu que la concurrence est vive, sont enclins à faire des offres aux prix les plus bas, en partie à tel point bas que la fourniture de victuailles de bonne qualité est d'avance exclue".

"On achète toujours les vivres là où ils sont le meilleur marché; on ne fait point attention à la qualité, mais se borne à acquérir simplement les quantités prescrites, se basant sur le vieux et poussiéreux tableau des rations. Le vieux tableau des rations est élastique comme du caoutchouc et laisse la marge la plus large qu'on puisse imaginer entre aliments de bonne et de mauvaise qualité. C'est ainsi que par exemple des pois chiches mangés par la vermine et dédaignés par la basse-cour, pouvaient encore servir pour les équipages."

Le Front allemand du travail se voit contraint de lancer un aveu: "Il en est ainsi dans la navigation maritime qu'un ravitaillement bon et abondant est la base pour que le contentement règne à bord et que le travail soit satisfaisant." Pendant la crise de fin septembre 1938, même le Front du travail a pu constater le grave mécontentement qui règne à bord des bâtiments allemands.

(Les constatations citées ont été reproduites du numéro de novembre de l'organe sus-visé, pages 488 et 487.)

Effectifs insuffisants dans la navigation rhénane. (I.T.F.) La navigation rhénane allemande a à faire face à l'heure qu'il est à un surcroît de trafic. "D'énormes quantités de matériaux de construction, notamment de gravier et de ciment, ont été et sont encore transportées par voie d'eau, afin de servir aux fortifications à la frontière occidentale" -- ainsi écrit le "Kölnische Zeitung", dans son numéro du 30 octobre 1938. "La hausse dans la navigation rhénane est venue après celle dans l'industrie, de sorte que l'industrie (de guerre) a pu attirer à elle bien des éléments venant de la navigation. Une grande partie du personnel régulier des entreprises de navigation a, à cette époque, changé d'emploi. A l'heure qu'il est il y a encore des bateliers qui désertent la profession pour passer dans certaines industries (qui paient mieux -- Red.)... Le manque de matelots fut temporairement comblé par du personnel auxiliaire ayant cependant eu une formation préalable. "Toutefois" ces gens s'engageaient pour un voyage déterminé et exigeaient une retribution supérieure aux tarifs" et c'est ce qui ne plaît pas aux armateurs.

Ils veulent que les hommes qui touchent ces taux supérieurs travaillent davantage et afin de compenser le surplus de dépenses déterminé par ces augmentations de salaire, bien des sociétés font naviguer leurs bateaux avec un équipage insuffisant. De moins en moins on respecte les prescriptions édictées par la police fluviale sur les échelles des effectifs. Et avec cela, les autorités nazies veulent maintenant faire encore plus de concessions aux armateurs. Le "Kölnische Zeitung" annonce que "des tentatives sont faites pour arriver à un assouplissement de ces prescriptions relatives aux effectifs".

Jeunes filles mousses. (I.T.F.) Il y aura dorénavant, sur les bateaux allemands affectés à la navigation rhénane des mousses en jupons. L'Office prussien des ponts et chaussées de Munster communique qu'à bord de bâtiments jaugeant jusqu'à 250 tx. des femmes âgées d'au moins 16 ans, membres de la famille du patron, seront admises comme mousses. ("Berliner Tageblatt", 2 décembre 1938.)

Le fait d'admettre des jeunes filles comme mousses porte une nouvelle atteinte aux prescriptions sur les échelles des effectifs dans la navigation rhénane. Depuis décembre 1937, deux mousses peuvent sur les bateaux être substitués à un matelot; à présent -- pour commencer, il est vrai sur des bâtiments de petit tonnage -- le mousse garçon peut être remplacé par une femme....

(Voir aussi le numéro de "Fascisme" du 25 décembre 1937.)